



Problèmes avec la construction de notre véranda

Par **snoopy59**, le **08/01/2008** à **10:58**

Bonjour,

Nous avons embauché un entrepreneur pour la construction d'une véranda, nous avons signé le devis fin août pour un début des travaux mi-octobre (ce qui laissait le temps de faire les papiers au niveau de la mairie etc ...), déjà les travaux ont débuté avec 15 jours de retard, puis ils ont commencé à traîner en longueur (soit-disant que les profils de véranda étaient bloqués à cause des grèves de la SNCF), enfin mi-décembre construction de l'armature de la véranda, puis pose des vitrages sur le toit, là gros soucis on avait commandé du verre opalin (car problème de vis-à-vis) et on nous installe du verre transparent !

Nous refusons le produit, surtout que le devis précise bien du verre "opalin", donc depuis le 19/12/07 nous avons l'armature de la véranda et une bâche par-dessus et aucune idée du temps que ça prendra pour voir enfin la fin des travaux.

L'entrepreneur accuse (verbalement) le fournisseur de s'être trompé dans la qualité des vitrages, soit mais en attendant nous n'avons toujours pas nos vitrages.

Fin décembre l'entrepreneur avait évoqué avec le fournisseur, l'idée de sabler les vitrages afin de nous garantir de l'intimité dans notre véranda, nous avons répondu OK, le fournisseur est venu chercher les vitrages en promettant de les sabler dans les 48 heures, puis retournement complet de la situation, l'entrepreneur nous a appelé pour nous dire que le fournisseur ne voulait plus faire ce sablage et préférait nous commander du verre opalin, mais bien entendu sans nous fixer de date précise !

Désolée pour ce roman, et merci à ceux qui ont eu la patience de le lire, j'aimerais savoir quels recours nous avons pour faire accélérer les choses, à savoir que sur notre devis aucune date de clôture des travaux n'est indiquée ...

A savoir aussi que l'armature de la véranda commence à "souffrir" des intempéries comme hier elle se soulevait car beaucoup de vent ...

Autre chose aussi, nous avons commandé une nouvelle porte d'entrée à cette société; mais maintenant l'entrepreneur menace (verbalement) de ne plus vouloir nous la poser car suite au refus des vitrages, il nous trouve "trop difficiles" ... si il refuse de nous la poser, quel recours avons-nous pour qu'il nous le mette par écrit car

imaginons que nous commandons une porte ailleurs, nous avons quand-même signé une commande avec cet individu, donc c'est nous qui nous nous mettrions en tort, non ? rnrnMerci d'avance aux personnes qui auront des réponses à nous apporter.